

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois septembre à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 27/08/2024

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, KURAST Xavier, IAFAYE Jérôme /formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : GUIGNARD Sébastien (a donné procuration à Xavier KURAST)

M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU

7 délibérations ont été adoptées à **l'unanimité** (11 voix pour)

→ **Deux adaptations comptables formelles**

- Une décision modificative est adoptée pour la mise à jour d'une opération d'ordre budgétaire, d'un montant de 47 422,20 euros. Il convient de changer l'imputation des frais d'études préalables au projet de réhabilitation de la maison du garde en vue de percevoir le FCTVA, sur ces dépenses, en 2025.

- Le Maire informe le Conseil Municipal d'une opération de virements de crédits au compte 681 pour provisionner une dépréciation de créance estimée à 164,54 euros.

→ **Le projet phare du mandat est lancé ! – une réunion publique à venir**

Avec le maître d'œuvre, Eric FOUQUET de Montluçon, la consultation des entreprises a commencé dès le 2 septembre, pour les travaux de réhabilitation de la maison du garde. Le démarrage effectif du chantier est prévu pour le 4 décembre 2024 et l'achèvement des travaux, 11 mois après, le 4 novembre 2025.

Le conseil municipal se réjouit d'annoncer le lancement de son projet phare du mandat : un nouvel établissement recevant du public dans un nouvel espace public pour l'ensemble des administrés au cœur du bourg. La maison du garde, 1 place de l'église, laissée longtemps à l'état de ruine, va enfin revivre.

L'ensemble des travaux et des études préalables a été évalué à environ 1 073 850 euros TTC. Tous les co-financeurs ont été sollicités : l'Europe au titre du Fonds LEADER, l'Etat au titre du Fonds Vert, de la D.E.T.R, de la D.R.A.C, la Région, le Département, en souhaitant obtenir 80% de financements publics.

La commune aura recours à un emprunt, en plus de son autofinancement.

Ce projet sera présenté à toute la population lors d'une réunion publique, le mercredi 27 novembre 2024, à 18h30 à la salle polyvalente de Chazemais.

→ ***Demande d'accord définitif de la subvention départementale pour les travaux de voirie***

Il est demandé au Département de transformer son avis de principe en accord définitif pour les travaux de voirie effectués par LA COLAS, Route des Gardais et Chemin des Moricauds d'un montant de 21 353,04 euros TTC subventionnés à hauteur de 30% du montant HT soit 5 338,26 euros.

→ ***Une rentrée scolaire avec un maintien des tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire « Les Oursons »***

Les tarifs fixés l'an dernier sont maintenus à l'identique : les adultes (enseignants, employés communaux, assistants d'éducation...) peuvent prendre leurs repas au restaurant scolaire de l'école Hubertine AUCLERT, pour 3,55 euros.

Concernant les élèves, c'est la tarification sociale qui s'applique : les élus se réjouissent d'appliquer le dispositif de la cantine à 1 euro, alors que le coût du repas fourni par Saveurs et Traditions du Bocage (S.T.B) continue d'augmenter et passe à 4,11 euros TTC. Les familles sont épargnées par la hausse des tarifs.

Concernant la garderie périscolaire « Les Oursons », pour la troisième année consécutive, les tarifs sont inchangés : les enfants de Chazemais sont gardés le matin pour 2,35 euros et 3,00 euros l'après-midi ; les enfants extérieurs fréquentant le RPI sont gardés 3,50 euros le matin et 4,15 euros l'après-midi, selon un prix forfaitaire.

→ ***Un repas intergénérationnel organisé avec le fournisseur S.T.B de Saint-Victor et le restaurant Côté Toqués de Nérès-Les Bains***

Pour la seconde année consécutive, la municipalité renouvelle, avec son fournisseur de repas scolaires - S.T.B, l'initiative d'un repas intergénérationnel organisée le jeudi 3 octobre à la cantine scolaire de l'école Hubertine AUCLERT, proposée par le restaurant Côté Toqués de Nérès-les-bains. Les enseignants et le personnel de service seront invités à y participer.

→ ***Une exposition sur le thème de « La libération de Montluçon et de son bassin Août 1944 : libérer, se libérer » avec le Musée de la Résistance et de la déportation de Montluçon***

L'exposition sera visible du lundi 16 septembre au jeudi 19 septembre de 9h à 13h, à la Maison Communale des Services. Le vendredi 20 septembre, à 11h00, elle sera présentée aux élèves de l'école Hubertine AUCLERT, à la salle polyvalente. Ce travail de transmission de notre histoire se fait en partenariat avec les membres du Musée de la Résistance et de la déportation de Montluçon.

→ **Une conférence sur le thème « Les étrangers dans la résistance » avec le Collectif pour la mémoire de la seconde république espagnole**

Vendredi 20 septembre à la salle polyvalente de Chazemais, à 18h00, l'exposition citée ci-dessus sera présentée par les membres du Musée de la Résistance et à 18h30, Nadia GUILLIEN Présidente accompagnée de François SAEZ, Vice-président du Collectif pour la mémoire de la seconde république espagnole, animeront une conférence sur « Les étrangers dans la résistance ». A 20h00, la municipalité offrira un vin d'honneur pour décrocher l'exposition et clore cette semaine portant sur le thème de « NOTRE HISTOIRE, CONNAISSANCES À PARTAGER ».

→ **L'agrivoltaïsme et l'éolien deux sujets qui nous préoccupaient**

En 2020, dès le début de la mandature actuelle, le conseil municipal a délibéré pour s'opposer au projet d'implantation d'un parc éolien que la société BORALEX voulait imposer sur le territoire de CHAZEMAIS.

En 2023, dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables et face aux différents projets d'implantations agrivoltaïques et éoliens, le Maire a constitué au sein de son conseil municipal un groupe de travail qui a étudié concrètement ce sujet pour maîtriser le devenir du territoire de la commune.

→ **Nous avons GAGNÉ ! NON à un parc éolien NON à un projet photovoltaïque couvrant environ 1 hectare de terre agricole**

Les élus du Conseil Municipal se réjouissent de déclarer qu'ils ont été entendus et confortés dans leurs argumentations.

Un arrêté préfectoral n°1717/2024 en date du 7 août 2024 a rejeté la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Chazemais (Brande des Comérats) formulée par la société BORALEX, considérant principalement la présence de nids de cigognes noires.

Un arrêté préfectoral n°1670/2024 en date du 29 juillet 2024 s'est opposé à une déclaration préalable portant sur l'installation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Le Pontet formulée par DIEZ ENTREPRISES, considérant principalement la préservation des espaces naturels et agricoles.

Par ailleurs, CHAZEMAIS a refusé de participer au capital de la société VALECO porteuse d'un projet agrivoltaïque à proximité du lieu-dit Coutines.

« Les arguments de protection de notre belle campagne du bocage bourbonnais et de notre patrimoine, de la préservation de notre faune et de notre flore, en vue de développer l'accueil touristique et économique de notre village, ont été enfin entendus ».

→ ***Une opportunité de réserve foncière pour restructurer notre centre bourg !***

Le conseil municipal se positionne favorablement pour l'acquisition d'une réserve foncière dans le bourg où environ 2,5 hectares sont proposés à la vente. Il s'agit là d'une opportunité à saisir en vue de développer l'accueil de nouvelles familles avec des terrains à construire au centre bourg. L'objectif est d'intérêt général visant à développer le village.

Par ailleurs, les élus se réjouissent de voir plusieurs terrains, en dehors du bourg, déclarés comme étant constructibles. L'augmentation du potentiel de constructibilité est accueillie avec joie.

Enfin, les élus vont réfléchir au devenir des deux logements communaux vacants depuis un peu plus d'une année, situés au cœur du bourg.

→ ***Vidange de l'étang communal pour 2024***

En raison du manque d'eau sur la commune, l'étang communal route d'Audes n'a pas pu être vidangé en novembre dernier. Or, cette année, la vidange est programmée pour le samedi 30 novembre. La date de fermeture de la pêche est avancée au dimanche 24 novembre. Les cartes sont toujours en vente au commerce de proximité LE GRILLON, au centre du bourg.

→ ***Hommage à Jeanne MARANDOLA***

Le Maire a fait part de la réception d'une invitation de l'Amicale Laïque pour l'inauguration de la stèle en hommage à Jeanne MARANDOLA, le samedi 28 septembre à 17h30, place de l'Eglise.

A ce titre, Thierry CHARRET, adjoint au Maire rappelle qu'il y a deux ans, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur d'un hommage à cette personnalité de la vie associative de CHAZEMAIS. Il est alors proposé de réaliser une plaque commémorative sous la même forme que celles déjà existantes concernant, Hubertine AUCLERT à l'école et Denis JAMET à la Maison du Randonneur.

Cette plaque sera apposée dans un espace dédié de la Maison du Garde, dans le centre bourg. Le Maire en fera l'annonce officielle le 28 septembre prochain. De même, le Conseil Municipal décide d'offrir le vin d'honneur à l'issue de la cérémonie.

Chazemais s'anime, s'active, se cultive – calendrier (un flyer est distribué à la population pour retenir les nombreuses dates)

Conférence sur La langue d'Oc, vendredi 13 septembre, à 19h, à la Maison Communale des Services.

Exposition du 16 au 20 septembre – « La libération de Montluçon et de son bassin Août 1944 : libérer, se libérer », Maison communale des services puis salle polyvalente.

Conférence sur Les étrangers dans la résistance, vendredi 20 septembre, à 18h30, à la Salle Polyvalente.

Veillée jeux en famille, vendredi 27 septembre, de 19h à 22h, à la Salle Polyvalente.

La vie associative mise à l'honneur : hommage à Jeannette Marandola, bénévole de l'Amicale Laïque, animatrice du groupe folklorique Les Brûlés de Chazemais : inauguration d'une stèle, samedi 28 septembre, place de l'église à 17h30.

Chorale FA SI LA Toque d'Huriel chante à l'église Saint-Denis le samedi 12 octobre à 19h00.

Récompenses du concours des maisons fleuries, le samedi 26 octobre à 11h00, Maison communale des services.

Prochain Conseil Municipal, le mardi 22 octobre 2024 à 18h15